



**PRÉFET  
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet**

Clermont-Ferrand, le 11 août 2022

Romain RAGOT  
Tél : 04 73 98 63 03  
romain.ragot@puy-de-dome.gouv.fr

Le Préfet du Puy-de-Dôme

à

Monsieur le Président  
du Conseil départemental

Mesdames et Messieurs les Maires du  
département

Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI

**OBJET :** Sécheresse : mobilisation des collectivités du département

**P.J. :** Tableau des mesures de restriction

À l'instar du reste de la France, le département du Puy-de-Dôme connaît une situation météorologique et hydrologique inédite. Celle-ci se caractérise par une absence de précipitation depuis le début de l'année qui affecte le débit des cours d'eau, à commencer par l'Allier et plus largement le bassin de la Loire.

Si les conditions météorologiques du week-end à venir restent encore incertaines, les précipitations attendues ne sont pas de nature à inverser la dynamique particulièrement défavorable.

Comme vous le savez, l'approvisionnement en eau potable d'une part significative de la population départementale, et les prélèvements nécessaires à ses principales activités agricoles et industrielles, dépendent directement de l'axe l'Allier et sa nappe d'accompagnement.

La tendance à moyen terme nous oblige collectivement à redoubler d'efforts pour préserver nos ressources en eau dont l'usage prioritaire est l'alimentation en eau potable des populations.

Face à cette situation sans précédent, qui va m'amener à placer l'Allier en crise la semaine prochaine, je compte poursuivre mon approche pragmatique, et au cas par cas, afin de garantir un calibrage juste et proportionné des restrictions. Il en va de la cohésion départementale.

Plus que jamais, les institutions publiques, à commencer par les élus et les représentants de l'État, se doivent d'être exemplaires, alors que les répercussions économiques des restrictions en vigueur, et à venir, affectent un nombre de plus en plus important d'usagers.

Dans ces conditions, je vous enjoins d'observer le plus strictement possible les mesures de restrictions établies par arrêté préfectoral, et rappelées dans le tableau synthétique placé en copie de cette circulaire. Je vous invite également à relayer ces consignes à vos services techniques et à vos concitoyens.

Toute difficulté dans leur application doit être remontée sans délai au sous-préfet territorialement compétent ainsi qu'à la DDT ([ddt-politique-eau@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:ddt-politique-eau@puy-de-dome.gouv.fr)).

Ce souci d'exemplarité se traduira dans les plans de contrôle, que j'ai demandé aux services compétents. Les activités liées aux équipements et services publics ne sauraient être exclues.

Nombre d'entre vous ont d'ores et déjà pris les mesures nécessaires, parfois même au-delà des arrêtés préfectoraux. Cette mobilisation est la condition de notre résilience.

Je sais également pouvoir compter sur l'excellence du partenariat qui unit l'ensemble des acteurs de l'eau, que je réunis régulièrement, à l'image de notre mobilisation commune durant la crise sanitaire.

Je sais pouvoir compter sur votre pleine collaboration.

*Merci de votre mobilisation et de votre  
implication personnelle.*

Philippe CHOPIN



Copie :

- Sous-préfets d'arrondissement
- Présidents des chambres consulaires
- Agence régionale de santé – direction territoriale 63
- Direction départementale des territoires